

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATION, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 12 DÉCEMBRE 2016, À 18H45, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier adjoint.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #16-345 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #16-346 Mandat d'honoraires professionnels	Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement rejeté ; Que la municipalité mandate la firme Régis Côté et Associés pour la réalisation d'une étude d'aménagement d'un nouvel Hôtel de ville, le tout conformément à la proposition d'honoraires professionnels du 12 décembre 2016 pour un montant de 4 000,00 \$ plus taxes.
Rés. #16-347 Demande d'aide financière - MSA	Attendu qu'un évènement se tiendra au pied de la montagne le 31 décembre 2016; Attendu que le Mont-Sainte-Anne désire créer une tradition avec l'évènement; Attendu que des activités tels que des jeux gonflables, des feux de camp, de la musique de rigodon et quelques jeux familiaux et un feux d'artifice; Attendu que la ville de Beaupré va participer à l'évènement; Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;
	<u>En conséquence</u> : Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 600 \$ au Mont-Sainte-Anne.
Rés. #16-348 Ramassage des ordures dans les ICI	Attendu que lors de la saison forte de ski alpin, de fonds et raquette, l'affluence dans les locations à court terme est en forte croissance; Attendu que les difficultés avec des poubelles sur chargées et débordantes rencontrées la saison dernière concernant les commerces de location à court terme;
	<u>En conséquences</u> :



No de résolution
ou annotation

Rés. #16-349
Permis PIIA

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat de cueillette des ordures ménagères à chargement avant à toutes les semaines pour la période du mois de janvier à mars 2017 au montant de 300\$ plus taxe par cueillette pour les semaines additionnelles qui ne sont pas au contrat, cela représente six (6) cueillettes additionnelles.

Attendu qu'une demande de permis a été déposée pour un projet soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que cette demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que la demande respecte les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 6 décembre 2016, une recommandation favorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
1861, avenue Royale	résidence uni familiale isolée	#16-184

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :

- que les plans soumis par le SARP soient respectés en tout point, notamment quant au type de revêtement, à la grandeur des ouvertures, à la présence de fenêtre avec carrelage, à la présence de moulures encadrant les fenêtres, à la configuration de la porte principale, à la toiture supportée par des équerres, à la présence de la toiture au-dessus de la porte située sur la façade latérale du bâtiment, à la fenêtre dans le pignon, à la présence de luminaire extérieure sur la façade avant du bâtiment.

Rés. #16-350
Non-respects
des plans
soumis au
PIIA

Attendu la demande de modification au plan de construction de la résidence uni familiale isolée située au 2022, 2024, 2026 et 2028, avenue Royale, soit pour la modification d'une section de la toiture, la modification quant à la répartition du revêtement de maçonnerie et l'absence de moulure décorative;

Attendu que la zone H3-120 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que l'aspect esthétique du bâtiment existant;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de modification au plan de construction de résidences uni familiales en rangée situées au 2022, 2024, 2026 et 2028, avenue Royale, soit pour la modification d'une section de la toiture, la modification quant à la répartition du revêtement de maçonnerie et l'absence de moulure décorative.



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

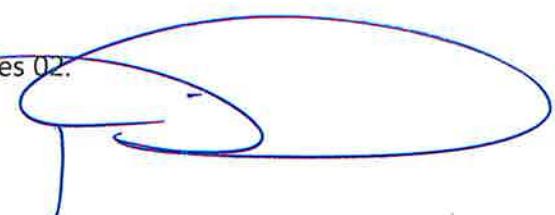
Que le Conseil municipal accepte la recommandation du consultatif d'urbanisme la modification au plan de construction de la résidence uni familiale isolée située au 2022, 2024, 2026 et 2028, avenue Royale.

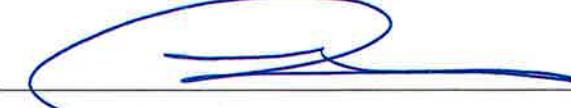
Période de
questions

Fin de la
séance

Aucune question n'a été adressé au Conseil municipal.

Levée de la séance à 19 heures 02.


Parise Cormier, maire


Martin Leith, secrétaire-trésorier adjoint